

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 29 NOVEMBRE 2018

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING
M. le Président ouvre la séance à 19h39

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : M. MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,
Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ,
MM. TODARO, THIEL, SCIORTINO, ROBERT, Mmes DELIÈGE, KRAMMISCH, M. NAISSE,
Mme ROSENBAUM, M. MAYERESSE, Mmes VALESIO, BUDINGER, M. RIZZO, Mme
CAPRASSE, MM. KRUPA et SCHNEYDERS, Membres, M. ADAM, Secrétaire.
Absent(s) : Mme GELDOF, MM. DECERF, ONKELINX et BARBIER, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance

OBJET N° 1 : Vote du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2019 et projections pluriannuelles.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 56 du 20 novembre 2017 traitant des directives relatives à l'établissement du budget de police 2018 à l'usage des zones de police ;

Attendu que la circulaire relative à l'établissement du budget 2019 n'est à l'heure actuelle pas encore disponible ;

Vu le projet de budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de budget ;

Vu la décision du collège de police du 21 novembre 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

ADOPTE

1. par 18 voix "pour", 2 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20, le service ordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2019 ;
2. par 18 voix "pour", 2 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20, le service extraordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2019,

aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE			SERVICE EXTRAORDINAIRE		
RECETTES			RECETTES		
- prestations (60)	3.100,00	€	- transferts (80)	0,00	€
- transferts (61)	18.204.982,91	€	- investissements (81)	4.000,00	€
- dette (62)	51.359,53	€	- dette (82)	677.000,00	€
- prélèvements (68)	536.053,96	€			
TOTAL (65)	18.795.496,40	€	TOTAL (85)	681.000,00	€
Exercices antérieurs	255.296,31	€	Exercices antérieurs	20.456,29	€
			Prélèvements (88)	0,00	€
			- prélèvements (69)	0,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	19.050.792,71	€	TOTAL GÉNÉRAL	701.456,29	€
DÉPENSES			DÉPENSES		
- personnel (70)	16.717.137,31	€	- transferts (90)	0,00	€
- fonctionnement (71)	1.558.644,97	€	- investissements (91)	677.000,00	€
- transferts (72)	99.749,18	€	- dette (92)	0,00	€
- dette (7X)	516.435,18	€			
- prélèvements (78)	0,00	€			
TOTAL (75)	18.891.966,64	€	TOTAL (95)	677.000,00	€
Exercices antérieurs	158.826,07	€	Exercices antérieurs	15.808,92	€
- prélèvements (69)	0,00	€	Prélèvements (98)	0,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	19.050.792,71	€	TOTAL GÉNÉRAL	692.808,92	€
RÉSULTAT	0,00	€	RÉSULTAT (BONI)	8.647,37	€
Dotations :					
Dotation communale de SERAING			8.534.725,88	€	
Dotation communale de NEUPRÉ			908.698,59	€	
Dotation communale totale			9.443.424,47	€	

PRÉCISE

qu'en l'attente de l'approbation dudit budget par les autorités de tutelle, la police locale fonctionnera sous régime de douzièmes provisoires.

Intervention de M. Robert qui souhaite que les "gilets jaunes" puissent s'exprimer.

M. le Président répond par la négative dans la mesure où les formalités préalables requises n'ont pas été rencontrées.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque.

Vote sur le service ordinaire :

- **MR-IC** : oui
- **Cdh** : -
- **ECOLO** : oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

Vote sur le service extraordinaire :

- **MR-IC** : oui
- **Cdh** : -
- **ECOLO** : oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

La séance est levée à 19h53

ADOPTÉ EN SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

LE SECRÉTAIRE,
B. ADAM

LE PRÉSIDENT,
A. MATHOT